

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 1^{er} août 2022 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Martin
M. François Gastonguay
M. Éric Beauregard

Étaient absents : M. Stéphane Beauregard
M. François Légaré

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

121-08-2022

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Martin appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022;
4. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
- 4.1. Demande à la CPTAQ – Glissement de terrain Petit 11^{ème} Rang;
5. Rapport de l'inspecteur municipal;
6. Demande de nettoyage du ruisseau Runnels sur 200 mètres;
7. Budget 2023 entretien Petit 3^{ème} Rang;
8. Projet Espace Roxton – Demande de nomination de représentant sur leur comité;
9. Entente intermunicipale en matière de loisirs avec la Ville de Granby – Prolongation de l'entente au 31 décembre 2022;
10. Remise de l'assemblée publique de consultation pour le règlement modifiant le règlement 181-2003 de la Municipalité du Canton de Roxton permettant les abris sur conteneurs à certaines conditions;
11. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités;
12. Liste des comptes;

13. Divers :
 - 13.1. Ajustement de salaire pour les employés;
 - 13.2. Embauche de Mme Stéphanie Lasnier;
 - 13.3. Réparation de l'asphalte sur le rang Ste-Geneviève;
 - 13.4. Ajout de pavage sur le terrain pour la préparation de l'abrasif;
14. Rapport des comités;
15. Correspondance;
16. Questions de l'assemblée;
17. Levée de l'assemblée.

122-08-2022

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

123-08-2022

4.1 **Rapport de l'inspecteur en bâtiments - Demande à la CPTAQ – Glissement de terrain Petit 11^{ème} Rang**

Demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture – Stabilisation des berges de la rivière Noire – Lots 3 842 715 et 3 841 519

CONSIDÉRANT la Municipalité du Canton de Roxton dépose une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de stabiliser les berges de la rivière Noire sur les lots 3 842 715 et 3 841 519 ;

CONSIDÉRANT que le talus de la berge s'est affaissé dans la rivière à deux endroits à la suite de 2 glissements de terrain en 2007 et 2020 ;

CONSIDÉRANT la stabilisation de la berge permettra de protéger la route du Petit 11^e Rang circulant en crête du talus ainsi que d'effectuer la réfection de la glissière endommagée par l'un des glissements ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Roxton a obtenu une autorisation écrite d'effectuer les travaux sur le lot 3 842 715 auprès des propriétaires de la Ferme Chagnon Dupont ;

CONSIDÉRANT que ces travaux n'auront peu ou pas d'impact sur l'agriculture ;

CONSIDÉRANT que ces travaux permettront de sécuriser le secteur pour les usagers de la route ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin de stabiliser les berges de la rivière Noire sur les lots 3 842 715 et 3 841 519.

Adoptée

124-08-2022

5. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

125-08-2022

6. **Demande de nettoyage du ruisseau Runnels sur 200 mètres**

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Beaudoin a demandé que des obstructions soient retirés du ruisseau Runnels sur sa propriété sur une distance d'environ 200 mètres afin de permettre l'égouttement de l'eau;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par M. Éric Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le retrait des obstructions sur 200 mètres dans le ruisseau Runnels sur la propriété de M. Beaudoin.

Adoptée

126-08-2022

7. **Budget 2023 entretien Petit 3^{ème} Rang**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8.0 de l'entente intermunicipale avec la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford pour l'entretien du Petit 3^{ème} Rang, la Municipalité du Canton de Roxton doit présenter un projet de budget et que ces prévisions sont conditionnelles à l'approbation des deux municipalités parties à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté un projet de budget sous différentes options;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Martin

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- D'approuver le projet de budget incluant les travaux annuels de voirie du Petit 3^{ème} Rang au montant de 7 975.00 \$;
- Que les dépenses d'entretien excèdent la subvention reçue pour un montant estimé à 1 171.81 \$, soit 585.91 \$ par municipalité et que selon l'entente la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford doit contribuer pour la partie des frais excédant la subvention reçue;
- Que, tel que prévu à l'entente, le budget pour l'entretien de la partie non-subsventionnée s'élève à 2 750 \$, soit 1 375 \$ par municipalité;

- Que le montant qui sera prévu au poste budgétaire pour l'année 2023 sera établi selon l'éventualité ou non de subvention et ce, conditionnellement à l'approbation de la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford.

Adoptée

8. **Projet Espace Roxton – Demande de nomination de représentant sur leur comité**

Un comité « Projet Espace Roxton » a été formé afin de trouver des projets pour la sauvegarde de l'église. Les représentants du comité ont demandé à ce qu'un représentant du conseil siège sur leur comité. Il a été convenu qu'un représentant du conseil municipal pourrait assister, au besoin, à certaines rencontres à titre d'observateur.

127-08-2022

9. **Entente intermunicipale en matière de loisirs avec la Ville de Granby – Prolongation de l'entente au 31 décembre 2022**

CONSIDÉRANT QU'une entente en matière de loisirs a été signée le 7 septembre 2017 et que l'article 9 de l'entente fixait la date d'échéance de celle-ci au 31 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby propose à ses partenaires municipaux de prolonger l'entente intermunicipale en matière de loisirs jusqu'au 31 décembre 2022;

PARCONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beaugard

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'addenda à l'entente proposée et d'autoriser M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'addenda.

Adoptée

128-08-2022

12. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Éric Beaugard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 240 244.53 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

129-08-2022

13.1 **Ajustement de salaire pour les employés**

CONSIDÉRANT la hausse significative du coût la vie connue actuellement et la réalité de la rareté de la main-d'œuvre;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un réajustement salarial aux employés municipaux (inspecteur municipal, aide-inspecteur et adjointe administrative) de 2,00 \$ de l'heure afin que les taux horaires offerts soient compétitifs avec les autres salaires offerts dans les milieux similaires.

Adoptée

130-08-2022

13.2 **Embauche de Mme Stéphanie Lasnier**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. Stéphane Martin

et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher Mme Stéphanie Lasnier à titre de commis de bureau et d'aide-inspecteur selon les conditions intervenues.

Adoptée

131-08-2022

13.3 **Réparation de l'asphalte sur le rang Ste-Geneviève**

CONSIDÉRANT QUE l'asphalte a dû être enlevée sur une partie du rang Ste-Geneviève face au 216 rang Ste-Geneviève pour effectuer les travaux de branchement du garage municipal au réseau d'égout;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par M. Stéphane Martin

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un contrat pour la réparation de l'asphalte sur ladite partie du rang Ste-Geneviève à Pavage Drummond. Que le coût des travaux est actuellement évalué à 13 848\$ taxes en sus. Les quantités réelles seront facturées en fonction de l'emplacement des traits de scie. Que les travaux seront faits en même temps que les travaux de pavage du Petit 9^{ème} Rang.

Adoptée

132-08-2022

13.4 **Ajout de pavage sur le terrain pour la préparation de l'abrasif**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 89-05-2022 les membres du conseil ont accordé un contrat à Asphalte Bernier pour le pavage sous le dôme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une partie pavée à l'extérieur du dôme afin de faire les travaux de mélange de l'abrasif sur une base d'asphalte;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. Pascal Richard
Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un contrat à Asphalte
Bernier pour paver une section du terrain à l'extérieur du dôme selon les
mesures qui seront fournies par Mario Lafontaine.

Adoptée

15. **Correspondance**

Les élus ont pris connaissance de la correspondance transmise.

133-08-2022

17. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Stéphane Martin
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h30.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient
au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

